



QUIBERON PLONGÉE
Port Haliguen 2 56170 QUIBERON
Tél : 02.97.50.00.98.

E-mail : contact@quiberon-plongee.com

Site : www.quiberon-plongee.com

EXPLORATIONS

TARIFS 2021

« La bonne plongée au bon endroit,
Au bon moment »

Plongeur déjà équipé : Bloc 12 L fourni

- 1 plongée 37 €
- Forfait 6 plongées 210 €
- Forfait 10 plongées 330 €
- Forfait 20 Plongées 618 €

Encadrement Moniteur : (N 1, 1*, OWD et AOWD)

- Guide 15 €

Location / Equipement :

- Equipement complet 16 €
- Combinaison 5 €
- Gilet stabilisateur 5 €
- Détendeur 5 €
- Palmes, masque, tuba 2 €
- Ceinture de plombs 2 €

- **Plongée + équipement 53 €**
- **Plongée + Guide 52 €**
- **Plongée + Guide + équipement 67 €**
- Pour les forfaits avec guide et/ou équipement, nous consulter.

Suppléments :

- Bouteille 15 L 2 €
- Compas 2 €
- Ordinateur 3 €
- Parachute de Palier 2 €
- Lampe 5 €
- Plongées lointaines : 5 à 15 €
(Epaves Houat, belle île ou côte sauvage)

Ecole Française de plongée

Quiberon Plongée

Port Haliguen 2

56170 QUIBERON

Tél. : 02.97.50.00.98

E-mail : contact@quiberon-plongee.com

SITE : www.quiberon-plongee.com

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

- Réservation obligatoire avec versement d'arrhes.
- **2 € de remise pour toute plongée payée 1 mois avant ! (hors juillet et Août)**
- Présentation d'une assurance RC (Responsabilité Civile) au tiers pour la plongée, ou de la licence. Sinon, prise en charge par la RC du centre.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire individuelle accident.

- Présentation des carnets de plongées, des diplômes et d'un certificat médical d'aptitude à la plongée bouteille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Le règlement intérieur de l'école de plongée est affiché à bord du bateau et au bureau d'inscription.

Les règlements des plongées se font à l'inscription, ordre : **Quiberon Plongée.**

**SEULS LES PLONGEURS SONT ADMIS
A BORD DU BATEAU**

CONDITION RESERVATION ET ANNULATION : La réservation sera prise en compte **UNIQUEMENT** à réception du règlement. Si l'annulation est signalée **au moins 3 jours** avant la date de la plongée, nous nous engageons à effectuer un **remboursement** sur présentation d'un **certificat médical**. Si elle est signalée entre 24 et 72h avant, **remboursement** de la **moitié** de la somme. Si moins de 24h avant, **pas de remboursement** et **facturation** de la somme prévue.